

**Préambule au Conseil d'Ecole Extraordinaire**  
**Du jeudi 22 janvier 2009**  
**Groupe scolaire**  
**COCTEAU DIDEROT Quartier SAINT MARTIN – MONTPELLIER**

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,

Nous, parents élus au conseil d'école des écoles Maternelle COCTEAU et  
Elémentaire DIDEROT, situées dans le quartier SAINT MARTIN à MONTPELLIER,

Souhaitons que se réunisse ce jour, un conseil d'école extraordinaire dont l'ordre du  
jour évoquerait deux questions importantes de la vie scolaire de nos enfants :

- d'une part, **l'Aide Personnalisée** du matin ;
- d'autre part, les **évaluations Nationales CM2** dont l'organisation a débutée  
ce lundi 19 janvier 2009.

**Concernant la question de l'aide personnalisée**, nous y avons été sensibles très  
tôt dans l'année, et ce consécutivement à l'annonce faite par Monsieur le Ministre de  
l'Education Nationale de la suppression de 3000 postes d'enseignants spécialisés.  
Ceux ci interviennent auprès de nos enfants dans le cadre du dispositif RASED de  
l'Education Nationale (Réseau d'Aides aux Elèves en Difficulté), depuis de  
nombreuses années.

Conscients que la diversité des aides dont peuvent disposer nos enfants à l'école est  
un facteur de réussite dans leur scolarité, nous ne souhaitons pas que ce nouveau  
dispositif

*(2 heures d'aide personnalisée par semaine dans le cadre de petits groupes,  
proposées par l'enseignant de la classe de nos enfants et sur la base du volontariat  
des familles, projet par période et concernant une difficulté très précise à travailler  
avec le maître ou la maîtresse de la classe ou un autre maître de l'école),*  
se substitue à l'aide potentielle que représente l'intervention des enseignants  
spécialisés E et G du RASED, sur le temps scolaire de tous les élèves de la Petite  
section de Maternelle jusqu'au CM2.

Nous pensons que ces deux dispositifs ne peuvent être que complémentaires, si  
l'Aide Personnalisée devait continuer.

Il sera nécessaire d'évoquer les deux heures d'enseignement perdues par tous les  
élèves, faisant passer le temps d'enseignement à 24 heures hebdomadaires + 2  
heures éventuelles pour les enfants présentant des difficultés passagères et relevant  
de la compétence de l'enseignant de la classe.

L'expérience de certains d'entre nous, qui ont bénéficié des aides spécialisées, a pu  
nous démontrer qu'il s'agissait d'une autre façon d'aborder la difficulté de nos  
enfants.

Ils ont pu s'investir dans la tâche scolaire et y réussir, ayant comme interlocuteur des personnels formés spécifiquement à certains types de difficultés.  
Le travail sur des projets spécialisés avec le maître ou la maîtresse de la classe de nos enfants et de manière concertée avec nous les familles a été déterminant.

Nous nous sommes donc mobilisés sur cette question depuis quelques temps et occupons l'école Maternelle COCTEAU depuis le Lundi 5 janvier et l'école Elémentaire DIDEROT depuis le jeudi 7 janvier **symboliquement** sur ce temps de l'Aide Personnalisée, afin de faire entendre notre avis auprès des instances administratives compétentes sur cette question.

A l'occasion de plusieurs réunions regroupant divers collectifs de parents d'élèves, des Nuits des écoles, nous avons pu prendre conscience que notre positionnement était loin d'être isolé, cette réflexion des parents d'élèves étant présente dans de nombreux départements et de nombreuses villes en France.

Le positionnement et le questionnement des Fédérations de Parents d'élève, quelles qu'elles soient, l'illustre bien.

Lors de l'entrevue entre les Représentants de Monsieur l'Inspecteur d'Académie et de la délégation de parents d'élèves, porteurs de nos réflexions et questions, ce vendredi 16 janvier dernier,

A l'occasion d'une réponse faite sur la question des réseaux d'aides et des futures suppressions de postes E et G, les représentants de Monsieur l'Inspecteur d'Académie répondaient (extrait du compte rendu du rendez vous à l'Inspection Académique du 16 janvier 2009) :

« On gère les deniers que l'Etat nous donne. Pas d'état d'âme sur les crédits qu'on nous demande de gérer, nous sommes dans une République et une Démocratie », évoquant même le contexte international et la crise.

Si nous devons évoquer également le contexte international, à notre tour, nous pourrions nous saisir de l'exemple d'un nouveau Président d'un pays lointain qui actuellement prône d'autres mesures concernant le service d'Education et la scolarisation des enfants,

Cependant, nous ne le ferons pas puisque le sujet qui nous occupe est bien la situation de nos enfants et du service d'Education en France dans un cadre d'égalité des chances et dans le soucis de la réussite scolaire pour tous, que nous nous trouvions ou non en temps de crise. (Ce qui nous apparaît encore plus important d'ailleurs dans un cadre de crise).

En fonction des réponses apportées à la délégation de parents, nous souhaitons vivement que ce conseil d'école extraordinaire puisse être le lieu Institutionnel dans lequel nos positionnements seront entendus et lisibles par tous, enseignants, parents, Inspecteur de l'Education Nationale, représentant de la Mairie, IDEN.

Il nous paraissait important que notre point de vue soit entendu, étant donné qu'il a été rappelé que nous nous trouvons dans une République : l'exercice de la

Démocratie doit se faire dans des lieux institutionnels, regroupant l'ensemble des partenaires concernés par le Service d'Education.

**Concernant la question des Evaluations Nationales CM2**, les délais légaux entre la prise de décision de la tenue d'un conseil d'école extraordinaire et son déroulement ne nous ont pas permis d'évoquer cette question avec l'ensemble des partenaires ici présents ce soir.  
(début des épreuves le lundi 19 janvier 2009).

C'est pourquoi nous avons décidé d'intervenir afin que nos enfants ne puissent être évalués dès le premier jour de la semaine.

Les épreuves couvrant en grande partie le programme annuel de CM2 et étant donné l'avancement dans les progressions ; nous renouvelons la confiance dans la mise en place par les enseignants en charge de nos enfants.

D'autre part, le contenu des épreuves pouvant être consulté sur Internet par toute famille le désirant depuis 2 à 3 semaines, nous nous questionnons quant à la fiabilité des résultats.

Nous avons le souci de rendre égales les chances de tous les élèves devant cette épreuve au niveau National dans la mesure où tous les foyers français ne disposent pas d'un équipement informatique et d'une connexion leur permettant d'accéder aux mêmes documents.

Ainsi, à l'occasion de ce conseil d'école extraordinaire, nous souhaitons que puissent être abordées ces deux questions au travers de propositions de motion et que nos avis puissent être inscrits dans un compte rendu, lors du déroulement du conseil d'école.

Les parents délégués au Conseil d'école Maternelle COCTEAU :

Les parents délégués au conseil d'école Élémentaire DIDEROT :